

VOS EXPERTS-COMPTABLES VOUS INFORMENT

04/2023

**DÉCLARATION DES
BIENS IMMOBILIERS À
USAGE D'HABITATION**

Annexe 1



PERSONNES MORALES

PAS-À-PAS DÉTAILLÉ – PERSONNES MORALES

Pour effectuer votre déclaration des biens Immobiliers à usage d'habitation, vous devrez créer votre espace professionnel [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

1) Cliquez sur « Votre espace professionnel » afin d'accéder à la page de connexion.

2) Cliquez sur « Créer mon espace professionnel »

REPUBLICQUE FRANÇAISE impots.gouv.fr

Liberté
Égalité
Fraternité

Accueil > Authentification Aide

1 Votre espace particulier
Votre espace professionnel

Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique
contact@cce-dijon.com

Mot de passe ?
..... Connexion

[Mot de passe oublié](#)

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis
Payer mes impôts locaux

Création de mon espace professionnel
2 Créer mon espace professionnel

Activation de mon espace / mes services
Activer mon espace / mes services

PAS-À-PAS DÉTAILLÉ – PERSONNES MORALES

3) Cliquez sur « Créer votre espace » dans la partie mode expert.

Le mode expert permet de sélectionner uniquement les services qui vous intéressent, et nous laisser les autres services auxquels nous avons déjà adhéré, et qui sont nécessaires au bon déroulement de nos missions.

PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace : choisissez la procédure qui vous convient.

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise dont vous ne partagerez pas la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode simplifié

Vous devrez renseigner le SIREN de l'entreprise concernée, l'adresse électronique qui permettra de la joindre à tout sujet la concernant, ainsi qu'une adresse électronique qui vous servira d'identifiant de connexion à l'espace professionnel.

Une fois l'espace simplifié activé, les services en ligne seront immédiatement accessibles pour l'entreprise.

➤ [Créer votre espace](#)

[En savoir plus](#)

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou dont vous partagerez la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode expert

Vous devrez renseigner une adresse électronique qui vous servira d'identifiant de connexion à l'espace professionnel.

Une fois l'espace expert activé, vous devrez adhérer aux services en ligne pour chacune des entreprises que vous gérez.

➤ [Créer votre espace](#) **3**

[En savoir plus](#)

PAS-À-PAS DÉTAILLÉ – PERSONNES MORALES

4) Suivez les étapes de création de votre espace abonné.

À la fin des étapes, vous recevrez par mail un lien d'activation sur l'adresse renseignée lors de la création.

Activez votre espace puis connectez-vous à votre espace en ligne (cf. point 1 et 2 pour la page de connexion)

PROFESSIONNELS

Professionnels

Création de votre espace abonné.....

Pour créer votre espace, vous devez :

1ère étape : accepter les conditions générales

2ème étape : créer vos identifiants

3ème étape : remplir le formulaire d'inscription

4ème étape : activer votre espace abonné


1ère étape : acceptez les conditions générales * Champ obligatoire

[Lire les conditions générales](#)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte sans restriction.*

Recopiez les caractères de l'image :*

7bmk7c



[Changer d'image](#)

[Valider](#)

PAS-À-PAS DÉTAILLÉ – PERSONNES MORALES

5) Une fois connecté à votre espace, cliquez sur « j'adhère ».

Vous pouvez adhérer aux services de plusieurs sociétés différentes.

Elles seront ainsi toutes rattachées sous le même identifiant.

impots.gouv.fr

AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Créer mon compte sur [portailpro.gouv](#)

*** La fonction d'impression du compte fiscal peut présenter des défaillances en cas de trop forte affluence ; elle est en cours de renforcement. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.**

*** La déclaration des revenus des Sociétés Civiles Immobilières (SCI) non soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) est accessible (formulaire n°2072 et annexes) dans la rubrique Déclarer > Résultat.**

* Pour des raisons de sécurité, l'accès aux services n'est possible que pour les détenteurs d'une habilitation spécifique (adhésion, substitution ou délégation). Pour toute question, vous pouvez contacter l'assistance en ligne [ici](#).

Bienvenue,

Vous avez créé votre espace professionnel, vous pouvez maintenant adhérer aux services en ligne dont vous avez besoin : déclarer et payer vos impôts professionnels, consulter votre compte fiscal, accéder à vos démarches, ...

Messagerie
Adresse électronique de l'entreprise [+]
En savoir plus

MON ESPACE

Gérer les services

MES AUTRES SERVICES

Calendrier fiscal
Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

MES SERVICES

Je souhaite adhérer

J'adhère 5
En savoir plus

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus :
OUPS.GOUV.FR
Votez avec droit à l'erreur

Aide : tous les pas-à-pas

Espace pro.
Impots.gouv.fr
Quitter

Abonné :

PAS-À-PAS DÉTAILLÉ – PERSONNES MORALES

6) Renseignez le numéro SIREN de l'entreprise pour laquelle vous souhaitez adhérer aux services.

Dans le cas présent, ce sera la SCI (ou autre forme juridique) pour laquelle vous devez effectuer la déclaration de bien immobilier à usage d'habitation.

PROFESSIONNELS

Professionnels

Vos adhésions : [Effectuer une demande](#) - [Suivre vos adhésions](#) - [Supprimer un formulaire](#)

Effectuer une demande d'adhésion ?

Saisie du numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent)

Veillez saisir le numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent) de l'entreprise pour laquelle vous souhaitez effectuer une demande d'adhésion pour un service en ligne.


Entrez le numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent) : 6

[Valider](#) [Effacer](#)

PAS-À-PAS DÉTAILLÉ – PERSONNES MORALES

7) Cochez le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Si à la place de la case à cocher vous avez le motif d'indisponibilité « Il existe déjà un titulaire sur l'un des services », contactez votre comptable.

 **Les services auxquels vous pouvez adhérer**

Cochez tous les services dont vous pourriez avoir besoin par la suite. Chaque lien d'accès n'est visible dans votre espace professionnel que si le service correspondant est ouvert.

<input type="checkbox"/> Messagerie	<input type="checkbox"/> Remboursement de TVA UE
<input type="checkbox"/> Déclarer Taxe activités polluantes ?	<input type="checkbox"/> Guichet de TVA UE ?
<input type="checkbox"/> Déclarer Taxe int. consommation ?	<input type="checkbox"/> Déclarer Dispositif DAC6 ?
<input type="checkbox"/> Déclarer Taxe v. vénale immeubles ?	<input type="checkbox"/> Économie collaborative ?
<input type="checkbox"/> Déclarer la CVAE	<input type="checkbox"/> Tiers déclarants ?
<input type="checkbox"/> Déclarer le Résultat ?	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer mes biens immobiliers ? 7
<input type="checkbox"/> Amendes pour inexactitudes PAS ?	<input type="checkbox"/> Cession de droits sociaux ?

Il existe d'autres services disponibles sans abonnement spécifique (voir la liste).

➤ Étape précédente ➤ Effacer ➤ Valider

PAS-À-PAS DÉTAILLÉ – PERSONNES MORALES

8) Vérifiez et confirmez la demande d'adhésion.
Vous recevrez un courrier au siège social de la société pour laquelle vous avez effectué l'adhésion, sous 14 jours.

9) Une fois le courrier reçu, retournez sur la page de connexion à l'espace professionnel (cf. 1) et cliquez sur « activer mon espace/mes services ». Vous devrez renseigner le code d'activation contenu dans le courrier.

The screenshot displays the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To its right is the URL 'impots.gouv.fr'. In the top right corner, there are two buttons: 'Votre espace particulier' (blue) and 'Votre espace professionnel' (purple). Below the header, a breadcrumb trail reads 'Accueil > Authentification' and an 'Aide' icon is visible. The main content area is divided into two columns. The left column is titled 'Connexion à mon espace professionnel' and contains a form with the following elements: 'Adresse électronique' with the input 'contact@cce-dijon.com', 'Mot de passe' with a question mark icon and a masked input field, a 'Connexion' button, and a link for 'Mot de passe oublié'. Below this is a section for 'Payer mes impôts locaux' with a green button. The right column is titled 'Création de mon espace professionnel' and features a 'Créer mon espace professionnel' button. Below that is a section for 'Activation de mon espace / mes services' with a purple button labeled 'Activer mon espace / mes services', which is circled in red and accompanied by a red number '9'.

PAS-À-PAS DÉTAILLÉ – PERSONNES MORALES

10) Félicitations, vous avez à présent créé votre espace en ligne et adhéré à vos services. Vous pouvez à présent vous connecter à votre espace professionnel, et vous retrouverez dans la section Démarches le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour la suite, merci de vous référer à l'annexe 2 – espace professionnel.

MES SERVICES

Consulter

- › Compte fiscal [+]
- › Avis CFE

Déclarer

- › TVA
- › Impôt sur les sociétés
- › Taxe sur les salaires
- › CVAE
- › Revenus de capitaux mobiliers
- › Taxe activités polluantes
- › Taxe int. consommation
- › Taxe v. vénale immeubles
- › Résultat [+]
- › Économie collaborative [+]
- › Tiers déclarants
- › Dispositif DAC6 [+]

Payer

- › TVA
- › Impôt sur les sociétés
- › Taxe sur les salaires
- › CVAE
- › Revenus de capitaux mobiliers
- › Taxe activités polluantes
- › Taxe int. consommation
- › Taxe v. vénale immeubles
- › Prélèvement à la source [+]
- › CFE et autres impôts
- › Dette fiscale [+]

Démarches

- › Remboursement de TVA UE
- › Guichet de TVA UE
- › Gérer mes biens immobiliers
- › Cession de droits sociaux [+]

10

PERSONNES PHYSIQUES

PAS-À-PAS DÉTAILLÉ – PERSONNES PHYSIQUES

Pour effectuer la déclaration des biens immobiliers à usage d'habitation que vous détenez à titre personnel, connectez vous sur votre espace en ligne [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) « particulier ».

Pour la suite, merci de vous référer à l'annexe 3 – espace particulier.

